

2. Déroulement de l'enquête.

2.1 Composition du dossier.

Le dossier est modifié au cours de l'enquête. Cette modification est réalisée à la suite de l'examen conjoint et concerne le rapport de présentation.

La version arrêtée du dossier comporte 119 pages. La version modifiée en compte 117.

La modification porte sur le « point 4.1.2 Incidences de la révision allégée sur l'activité agricole ».

Les avis rendus par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) et par la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sont rendus sur cette version modifiée.

C'est la **version arrêtée** qui est soumise à la connaissance du public. Le porteur de projet décide de poursuivre la procédure d'enquête.

Version arrêtée en date du 19 octobre 2021 et soumise à l'enquête

Rapport de présentation (119 pages)

Préambule

1 PRESENTATION DES ADAPTATIONS DU PLUI PROJETEES

- 1.1 PRESENTATION DOMAINE CANADONNE
- 1.2 PRESENTATION ET JUSTIFICATION DES ADAPTATIONS DU PLUI A METTRE EN ŒUVRE
 - 1.2.1 CREATION D'UN SECTEUR Nt
 - 1.2.2 IDENTIFICATION DES BATIMENTS POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN CHANGEMENT DE DESTINATION
 - 1.2.3 MISE EN PLACE DE PROTECTION DES BOISEMENTS AU TITRE D'ESPACE BOISE CLASSE A CONSERVER ET AU TITRE DE LA LOI PAYSAGE
 - 1.2.4 ADAPTATION DE LA DISPOSITION AU TITRE DE L'ARTICLE L151-19 DU CODE DE L'URBANISME
 - 1.2.5 CREER DEUX ZONES DE REcul DES CONSTRUCTIONS
 - 1.2.6 CREER UNE ZONE DE PLANTATION A REALISER
 - 1.2.7 LIMITATION DE LA HAUTEUR DES CONSTRUCTIONS
 - 1.2.8 TRAITEMENT DU STATIONNEMENT EN SOUS-SOL
 - 1.2.9 ETENDRE AUX CONSTRUCTIONS A USAGE D'HERBERGEMENT TOURISTIQUE, L'OBLIGATION D'INTEGRER UN SYSTEME DE RECUPERATION DES EAUX DE PLUIE
 - 1.2.10 SYNTHESE DES ADAPTATIONS APORTEES AUX DOCUMENTS GRAPHIQUES

2 ARTICULATION DU PLAN AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES

- 2.1 RAPPORT DE COMPATIBILITE AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES
 - 2.1.1 SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION ET D'AMENAGEMENT DES EAUX (SDAGE) ADOUR-GARONNE 2016/2021
 - 2.1.2 SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) NAPPES PROFONDES
 - 2.1.3 SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) VALLEE DE LA GARONNE
 - 2.1.4 LE PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION DU BASSIN ADOUR-GARONNE
 - 2.1.5 LE SCOT 2030 DE L'AIRe METROPOLITAINE BORDELAISE
 - 2.1.6 SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES (SRADDET)
- 2.2 RAPPORT DE « PRISE EN COMPTE » AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES
 - 2.2.1 SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRCE)
 - 2.2.2 PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL DE LA GIRONDE (PCET)

2.3

- 2.4 LES DOCUMENTS DE « REFERENCE »
 - 2.4.1 SCHEMA REGIONAL DU CLIMAT DE L'AIR ET DE L'ENERGIE (SRCAE)

3 ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT, DES PERSPECTIVES DE SON EVOLUTION ET CARACTERISTIQUE DES ZONES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE TOUCHÉES PAR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN

- 3.1 LOCALISATION DU SITE DU PROJET
- 3.2 CADRE PHYSIQUE
 - 3.2.1 TOPOGRAPHIE, HYDROGRAPHIE ET NATURE DES SOLS
- 3.3 LA RESSOURCE ET LA GESTION DE L'EAU
 - 3.3.1 LES EAUX SOUTERRAINES
 - 3.3.2 LES EAUX SUPERFICIELLES
 - 3.3.3 LES OUTILS DE GESTION DE LA RESSOURCE « EAU »
 - 3.3.3.1 LE SDAGE ADOUR-GARONNE
 - 3.3.3.2 LE SAGE NAPPES PROFONDES
 - 3.3.3.3 LE SAGE VALLEE DE LA GARONNE
- 3.4 L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT DES EAUX
 - 3.4.1 L'EAU POTABLE

3.4.2 L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

3.4.2.1 LES EAUX USEES

3.4.2.2 LES EAUX PLUVIALES

3.5 CADRE BIOLOGIQUE

3.5.1 ZONAGES D'INVENTAIRE, DE PROTECTION ET DE GESTION DU PATRIMOINE NATUREL DANS UN RAYON DE 3 KM DU PROJET

3.5.2 ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT DU SITE DE PROJET

3.5.2.1 METHODOLOGIE D'INVENTAIRE

3.5.2.2 RESULTATS DE L'EXPERTISE ECOLOGIQUE DE L'AIRE D'ETUDE

3.5.2.3 SENSIBILITE ECOLOGIQUE DU SECTEUR

3.5.3

3.5.4 LA TRAME VERTE ET BLEUE

3.5.4.1 DEFINITION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

3.5.4.2 LE SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE

3.5.4.3 LA TRAME VERTE ET BLEUE A L'ECHELLE DU SCOT DE L'AIRE METROPOLITAINE BORDELAISE

3.5.4.4 LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LA COMMUNE DE SAINT-LEON

3.6 PATRIMOINE ET PAYSAGE

3.6.1 PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE

3.6.2 PATRIMOINE CULTUREL

3.6.3 CADRE PAYSAGER

3.7 RISQUES MAJEURS

3.7.1 LA NOTION DE RISQUE MAJEUR

3.7.2 LE RISQUE SISMIQUE

3.7.3 LE RISQUE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

3.7.4 LE RISQUE FEU DE FORET

3.8 LES POLLUTIONS ET NUISANCES

3.8.1 LE BRUIT

3.8.2 LA QUALITE DE L'AIR

3.8.3 LES SITES ET SOLS POLLUES

3.8.4

3.8.5 LES DECHETS

3.9 LE POTENTIEL ENERGETIQUE

3.10 ANALYSE ATOUTS-CONTRAINTES / PERSPECTIVES D'EVOLUTION

3.10.1 ANALYSE TRANSVERSALE ATOUT/CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES

3.10.2

3.10.3 PERSPECTIVES D'EVOLUTION DU SITE

4 ANALYSE DES INCIDENCES NOTABLES PREVISIBLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES ENVISAGEES POUR SUPPRIMER, REDUIRE OU COMPENSER LES EFFETS DU PROJET

4.1 ANALYSE DES INCIDENCES DE LA REVISION ALLEGEE DU PLU SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES POUR ASSURER SA PRESERVATION

4.1.1 INCIDENCES DE LA REVISION ALLEGEE SUR LE MILIEU PHYSIQUE

4.1.1.1 LA TOPOGRAPHIE ET LA NATURE DES SOLS

4.1.1.2 L'HYDROGRAPHIE

4.1.2 INCIDENCES DE LA REVISION ALLEGEE SUR LA RESSOURCE ET LA GESTION DE L'EAU

4.1.3 INCIDENCES DE LA REVISION ALLEGEE SUR LE CADRE BIOLOGIQUE

4.1.3.1 LES SITES NATURA 2000

4.1.3.2 LES HABITATS NATURELS ET LA BIODIVERSITE SUR LE SITE DE PROJET ET SES PROCHES ABORDS

4.1.3.3 LA TRAME VERTE ET BLEUE

4.1.4 INCIDENCES DE LA REVISION ALLEGEE SUR LE PATRIMOINE ET LE PAYSAGE

4.1.4.1 INCIDENCES SUR LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE ET LE PATRIMOINE PROTEGE

4.1.4.2 INCIDENCES SUR LE CADRE PAYSAGER

4.1.5 INCIDENCES DE LA REVISION ALLEGEE VIS-A-VIS DES RISQUES NATURELS

4.1.5.1 INCIDENCES SUR LES RISQUES NATURELS

4.1.6 INCIDENCES DE LA REVISION ALLEGEE VIS-A-VIS DES POLLUTIONS, NUISANCES ET DECHETS

4.1.7

4.1.8 SYNTHESE DES INCIDENCES

5 ANALYSE DES RESULTATS DE L'APPLICATION DE LA REVISION ALLEGEE – SUIVI ENVIRONNEMENTAL

5.1 CRITERES, INDICATEURS ET MODALITES RETENUS POUR L'ANALYSE DES RESULTATS DE L'APPLICATION DU PLAN MENTIONNE A L'ARTICLE L.153-27 DU CODE DE L'URBANISME

6 RESUME NON TECHNIQUE ET METHODE D'EVALUATION

6.1 RESUME NON TECHNIQUE

6.1.1 OBJET ET JUSTIFICATION DU PROJET

6.1.2 ARTICULATION DU PLAN AVEC LE PLAN ET LES PROGRAMMES

6.1.3 ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT, DES PERSPECTIVES DE SON EVOLUTION ET DES ZONES SUSCEPTIBLES D'ETRE TOUCHEES PAR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN

6.1.3.1 LOCALISATION

6.1.3.2

6.1.3.3 CADRE PHYSIQUE

6.1.3.4 LES OUTILS DE GESTION DE LA RESSOURCE « EAU »

6.1.3.5 L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT DES EAUX

6.1.3.6 CADRE BIOLOGIQUE

6.1.3.7 TRAME VERTE ET BLEUE

6.1.3.8 PATRIMOINE ET PAYSAGE

6.1.3.9 RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

6.1.3.10 POLLUTIONS, NUISANCES

6.1.3.11 LE POTENTIEL ENERGETIQUE

- 6.1.3.12 ANALYSE TRANSVERSALE DES ATOUTS ET DES CONTRAINTES D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL, PERSPECTIVES D'EVOLUTION
- 6.1.4 ANALYSE DES INCIDENCES NOTABLES PREVISIBLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES ENVISAGEES POUR SUPPRIMER, REDUIRE OU COMPENSER LES EFFETS DU PROJET
- 6.1.5 ANALYSE DES RESULTATS DE L'APPLICATION DE LA REVISION ALLEGEE
- 6.2 METHODE D'EVALUATION

Version soumise à la Mission Régionale d'Autorité environnementale de la région Nouvelle-Aquitaine (MRAe), la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) et au Commissaire-enquêteur

Rapport de présentation (117 pages)

Préambule

1 PRESENTATION DES ADAPTATIONS DU PLUI PROJETEES

- 1.1 PRESENTATION DOMAINE CANADONNE
- 1.2 PRESENTATION ET JUSTIFICATION DES ADAPTATIONS DU PLUI A METTRE EN ŒUVRE
 - 1.2.1 CREATION D'UN SECTEUR Nt
 - 1.2.2 IDENTIFICATION DES BATIMENTS POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN CHANGEMENT DE DESTINATION
 - 1.2.3 MISE EN PLACE DE PROTECTION DES BOISEMENTS AU TITRE D'ESPACE BOISE CLASSE A CONSERVER ET AU TITRE DE LA LOI PAYSAGE
 - 1.2.4 ADAPTATION DE LA DISPOSITION AU TITRE DE L'ARTICLE L151-19 DU CODE DE L'URBANISME
 - 1.2.5 CREER DEUX ZONES DE REcul DES CONSTRUCTIONS
 - 1.2.6 CREER UNE ZONE DE PLANTATION A REALISER
 - 1.2.7 LIMITATION DE LA HAUTEUR DES CONSTRUCTIONS
 - 1.2.8 TRAITEMENT DU STATIONNEMENT EN SOUS-SOL
 - 1.2.9 ETENDRE AUX CONSTRUCTIONS A USAGE D'HERBERGEMENT TOURISTIQUE, L'OBLIGATION D'INTEGRER UN SYSTEME DE RECUPERATION DES EAUX DE PLUIE
 - 1.2.10 SYNTHESE DES ADAPTATIONS APORTEES AUX DOCUMENTS GRAPHIQUES

2 ARTICULATION DU PLAN AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES

- 2.1 RAPPORT DE COMPATIBILITE AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES
 - 2.1.1 SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION ET D'AMENAGEMENT DES EAUX (SDAGE) ADOUR-GARONNE 2016/2021
 - 2.1.2 SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) NAPPES PROFONDES
 - 2.1.3 SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) VALLEE DE LA GARONNE
 - 2.1.4 LE PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION DU BASSIN ADOUR-GARONNE
 - 2.1.5 LE SCOT 2030 DE L'AIRE METROPOLITAINE BORDELAISE
 - 2.1.6 SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES (SRADDET)
- 2.2 RAPPORT DE « PRISE EN COMPTE » AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES
 - 2.2.1 SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRCE)
 - 2.2.2 PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL DE LA GIRONDE (PCET)

2.3 Note du commissaire-enquêteur (CE) = POINT MANQUANT

- 2.4 LES DOCUMENTS DE « REFERENCE »
 - 2.4.1 SCHEMA REGIONAL DU CLIMAT DE L'AIR ET DE L'ENERGIE (SRCAE)

3 ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT, DES PERSPECTIVES DE SON EVOLUTION ET CARACTERISTIQUE DES ZONES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE TOUCHÉES PAR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN

- 3.1 LOCALISATION DU SITE DU PROJET
 - 3.1.1 TOPOGRAPHIE, HYDROGRAPHIE ET NATURE DES SOLS
- 3.2 LA RESSOURCE ET LA GESTION DE L'EAU
 - 3.2.1 LES EAUX SOUTERRAINES
 - 3.2.2 LES EAUX SUPERFICIELLES
 - 3.2.3 LES OUTILS DE GESTION DE LA RESSOURCE « EAU »
 - 3.2.3.1 LE SDAGE ADOUR-GARONNE
 - 3.2.3.2 LE SAGE NAPPES PROFONDES
 - 3.2.3.3 LE SAGE VALLEE DE LA GARONNE
- 3.3 L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT DES EAUX
 - 3.3.1 L'EAU POTABLE
 - 3.3.2 L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES
 - 3.3.2.1 LES EAUX USEES
 - 3.2.2.2 LES EAUX PLUVIALES
- 3.4 CADRE BIOLOGIQUE
 - 3.4.1 ZONAGES D'INVENTAIRE, DE PROTECTION ET DE GESTION DU PATRIMOINE NATUREL DANS UN RAYON DE 3 KM DU PROJET
 - 3.4.2 ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT DU SITE DE PROJET
 - 3.4.2.1 METHODOLOGIE D'INVENTAIRE
 - 3.4.2.2 RESULTATS DE L'EXPERTISE ECOLOGIQUE DE L'AIRE D'ETUDE
 - 3.4.2.3 SENSIBILITE ECOLOGIQUE DU SECTEUR
 - 3.4.3 Note du commissaire-enquêteur (CE) = POINT MANQUANT**
 - 3.4.4 LA TRAME VERTE ET BLEUE
 - 3.4.4.1 DEFINITION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE
 - 3.4.4.2 LE SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE
 - 3.4.4.3 LA TRAME VERTE ET BLEUE A L'ECHELLE DU SCOT DE L'AIRE METROPOLITAINE BORDELAISE
 - 3.4.4.4 LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LA COMMUNE DE SAINT-LEON
- 3.5 PATRIMOINE ET PAYSAGE
 - 3.5.1 PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE

- 3.5.2 PATRIMOINE CULTUREL
- 3.5.3 CADRE PAYSAGER
- 3.6 RISQUES MAJEURS
 - 3.6.1 LA NOTION DE RISQUE MAJEUR
 - 3.6.2 LE RISQUE SISMIQUE
 - 3.6.3 LE RISQUE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES
 - 3.6.4 LE RISQUE FEU DE FORET
- 3.7 LES POLLUTIONS ET NUISANCES
 - 3.7.1 LE BRUIT
 - 3.7.2 LA QUALITE DE L'AIR
 - 3.7.3 LES SITES ET SOLS POLLUES
 - 3.7.4 Note du commissaire-enquêteur (CE) = POINT MANQUANT
 - 3.7.5 LES DECHETS
- 3.8 LE POTENTIEL ENERGETIQUE
- 3.9 ANALYSE ATOUTS-CONTRAINTES / PERSPECTIVES D'EVOLUTION
 - 3.9.1 ANALYSE TRANSVERSALE ATOUT/CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES
 - 3.9.2 Note du commissaire-enquêteur (CE) = POINT MANQUANT
 - 3.9.3 PERSPECTIVES D'EVOLUTION DU SITE

4 ANALYSE DES INCIDENCES NOTABLES PREVISIBLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES ENVISAGEES POUR SUPPRIMER, REDUIRE OU COMPENSER LES EFFETS DU PROJET

4.1 ANALYSE DES INCIDENCES DE LA REVISION ALLEGEE DU PLU SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES POUR ASSURER SA PRESERVATION

- 4.1.1 INCIDENCES DE LA REVISION ALLEGEE SUR LE MILIEU PHYSIQUE
 - 4.1.1.1 LA TOPOGRAPHIE ET LA NATURE DES SOLS
 - 4.1.1.2 L'HYDROGRAPHIE
 - 4.1.2 INCIDENCES DE LA REVISION ALLEGEE SUR L'ACTIVITE AGRICOLE Note du commissaire-enquêteur = PARAGRAPHE AJOUTE
 - 4.1.3 INCIDENCES DE LA REVISION ALLEGEE SUR LA RESSOURCE ET LA GESTION DE L'EAU
 - 4.1.4 INCIDENCES DE LA REVISION ALLEGEE SUR LE CADRE BIOLOGIQUE
 - 4.1.4.1 LES SITES NATURA 2000
 - 4.1.4.2 LES HABITATS NATURELS ET LA BIODIVERSITE SUR LE SITE DE PROJET ET SES PROCHES ABORDS
 - 4.1.4.3 LA TRAME VERTE ET BLEUE
 - 4.1.5 INCIDENCES DE LA REVISION ALLEGEE SUR LE PATRIMOINE ET LE PAYSAGE
 - 4.1.5.1 INCIDENCES SUR LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE ET LE PATRIMOINE PROTEGE
 - 4.1.5.2 INCIDENCES SUR LE CADRE PAYSAGER
 - 4.1.6 INCIDENCES DE LA REVISION ALLEGEE VIS-A-VIS DES RISQUES NATURELS
 - 4.1.6.1 INCIDENCES SUR LES RISQUES NATURELS
 - 4.1.7 INCIDENCES DE LA REVISION ALLEGEE VIS-A-VIS DES POLLUTIONS, NUISANCES ET DECHETS
 - 4.1.8 SYNTHESE DES INCIDENCES

5 ANALYSE DES RESULTATS DE L'APPLICATION DE LA REVISION ALLEGEE – SUIVI ENVIRONNEMENTAL

5.1 CRITERES, INDICATEURS ET MODALITES RETENUS POUR L'ANALYSE DES RESULTATS DE L'APPLICATION DU PLAN MENTIONNE A L'ARTICLE L.153-27 DU CODE DE L'URBANISME

6 RESUME NON TECHNIQUE ET METHODE D'EVALUATION

6.1 RESUME NON TECHNIQUE

- 6.1.1 OBJET ET JUSTIFICATION DU PROJET
- 6.1.2 ARTICULATION DU PLAN AVEC LE PLAN ET LES PROGRAMMES
- 6.1.3 ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT, DES PERSPECTIVES DE SON EVOLUTION ET DES ZONES SUSCEPTIBLES D'ETRE TOUCHEES PAR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN
 - 6.1.3.1 LOCALISATION
 - 6.1.3.2 Note du commissaire-enquêteur (CE) = POINT MANQUANT
 - 6.1.3.3 CADRE PHYSIQUE
 - 6.1.3.4 LES OUTILS DE GESTION DE LA RESSOURCE « EAU »
 - 6.1.3.5 L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT DES EAUX
 - 6.1.3.6 CADRE BIOLOGIQUE
 - 6.1.3.7 TRAME VERTE ET BLEUE
 - 6.1.3.8 PATRIMOINE ET PAYSAGE
 - 6.1.3.9 RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES
 - 6.1.3.10 POLLUTIONS, NUISANCES
 - 6.1.3.11 LE POTENTIEL ENERGETIQUE
 - 6.1.3.12 ANALYSE TRANSVERSALE DES ATOUTS ET DES CONTRAINTES D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL, PERSPECTIVES D'EVOLUTION
- 6.1.4 ANALYSE DES INCIDENCES NOTABLES PREVISIBLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES ENVISAGEES POUR SUPPRIMER, REDUIRE OU COMPENSER LES EFFETS DU PROJET
- 6.1.5 ANALYSE DES RESULTATS DE L'APPLICATION DE LA REVISION ALLEGEE
- 6.2 METHODE D'EVALUATION

Dossier d'enquête - Rapport de présentation – Bilan.

Dossier arrêté le 19 octobre 2021 (extrait du registre des délibérations n°47.10.21)	Dossier modifié soumis pour avis à la MRAe et la CDPENAF
Chapitre 2 Articulation du plan avec les plans et programmes Point 2.3 : point manquant	Chapitre 2 Articulation du plan avec les plans et programmes Point 2.3 : point manquant
Chapitre 3 Analyse de l'état initial de l'environnement, des perspectives de son évolution et caractéristique des zones susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du plan Points 3.53 / 3.8.4 / 3.10.2 : points manquants	Chapitre 3 Analyse de l'état initial de l'environnement, des perspectives de son évolution et caractéristique des zones susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du plan Points 3.4.3 / 3.7.4 / 3.9.2 : points manquants
Chapitre 4 Analyse des incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du plan sur l'environnement et mesures envisagées pour supprimer, réduire ou compenser les effets du projet Point 4.1.7 point manquant	Chapitre 4 Analyse des incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du plan sur l'environnement et mesures envisagées pour supprimer, réduire ou compenser les effets du projet Point 4.1.2, page 97, « Incidences de la révision allégée sur l'activité agricole » = point ajouté par rapport au dossier arrêté
Chapitre 6 Résumé non technique et méthode d'évaluation Point 6.1.3.2 : point manquant	Chapitre 6 Résumé non technique et méthode d'évaluation Point 6.1.3.2 : point manquant
6 points manquants	5 points manquants + 1 modification du dossier d'enquête (point 4.1.2)

Le dossier est également composé :

Extrait du règlement écrit ;

Extrait du plan de zonage ;

Procès-verbal de la réunion d'examen conjoint ;

Délibération n°47.10.21 portant bilan de la concertation ;

Avis des Personnes Publiques Associées et/ou Consultées (Avis de l'Etat, MRAe, CDPENAF).

Autres pièces :

2 registres d'enquête (Communauté de Communes et commune de Saint-Léon) ;

Pièces issues des demandes du commissaire-enquêteur (amélioration de l'information apportée au public) :

- Demande d'information n°1 (du 10 février 2022) relative à la concertation préalable et à la liste des PPA ;
- Demande d'information n°2 (du 10 mars 2022) relative à la synthèse des avis PPA et leur prise en compte et le PowerPoint de la réunion publique du 14 septembre 2021.

2.2 Démarches complémentaires.

Réunion préparatoire en visio-conférence Teams (préconisations Covid-19) : jeudi 10 février 2022 ;

Signatures des registres et des dossiers / Présentation du projet : jeudi 03 mars 2022 ;

Signalement du différentiel entre les rapports de présentation : samedi 05 mars 2022 ;

Réunion avec le porteur de projet : lundi 07 mars 2022 ;

Restitution des registres : mardi 12 avril 2022 ;

Restitution du PV de synthèse de l'enquête : mardi 19 avril 2022 ;

Restitution du Mémoire en réponse : mardi 03 mai 2022 et mercredi 04 mai 2022 ;

Restitution du rapport d'enquête : mardi 10 mai 2022 ;

Recherches complémentaires.

2.3 Publicité de l'enquête.

Presse : Résistant
Jeudi 17 février 2022 Jeudi 10 mars 2022
Presse : Sud-Ouest
Vendredi 18 février 2022 Mardi 08 mars 2022
Affichage
Au siège de la CCC A la mairie de Saint-Léon Sur le domaine de la Canadonne
Autre
Sur le site de la CCC (www.cc-creonnais.fr) Sur le site de la commune de Saint-Léon (www.mairie-saintleon.fr) Sur les réseaux de communication de la CCC

2.4 Permanences.

Le commissaire-enquêteur a tenu ses permanences dans les lieux, aux dates et heures fixées.

Date	Lieu	Début	Fin	Total horaire	Total personne
Lundi 07 mars 2022	Créon (CDC)	10:00	12:00	02:00	3
Lundi 07 mars 2022	St Léon	13:30	15:30	02:00	0
Vendredi 08 avril 2022	St Léon	10:00	12:00	02:00	1
Vendredi 08 avril 2022	Créon (CDC)	14:30	17:41	03:11	3
TOTAL				09:11	7

Au cours des 4 permanences (totalisant 9h11), 7 personnes participent à l'enquête.

2.5 Participation du public et dépouillement.

Registre	Nombre	Voie postale	Nombre	Voie électronique	Nombre	Observation orale	Nombre
Créon CDC	2						
St Léon	2						
TOTAL	4		0		0		0

Au total, 4 observations sont réalisées. La voie postale et la voie électronique ne sont pas utilisées.

Avis irrecevables : sans objet.

Registre	Numérotation	Nom(s)	Page(s) du registre	Questionnement(s) – Synthèse
CDC Créon	CDC 01	Monsieur Stéphan CABIROL	4	<p>Le public s'interroge sur le bien-fondé socio-économique du projet.</p> <p>Ses questionnements sont relatifs : Emplois créés (ressources communales nécessaires et nombre) ; Concurrence territoriale ; Absence d'étude économique et respect de l'environnement.</p> <p>Le public complète par des questionnements en lien avec la gestion des eaux usées.</p>
	CDC 02	Monsieur Antonin BORET	5	<p>Le public commente les nombreuses révisions des PLU (espaces naturels impactés).</p> <p>Concernant le projet, le public s'interroge sur :</p> <p>Le projet touristique</p> <ul style="list-style-type: none"> - La qualité du propriétaire ; - L'absence d'analyse économique ; - L'absence de description du projet touristique ; - La réalité de trouver les ressources humaines localement <p>Le projet de révision allégée</p> <ul style="list-style-type: none"> - La gouvernance du PLUi ; - L'état initial du site du projet. <p>Le public est favorable aux changements de destination mais s'oppose à la constructibilité nouvellement induite.</p>
St Léon	St Léon 01	Monsieur Yves CORBIAC Le public informe qu'il est membre d'Associations	2	<p>Le public s'oppose au projet.</p> <p>Il expose des critères liés au développement durable.</p> <p>Il argumente sur : La nécessité de préserver le patrimoine bâti et paysager ; Qu'il n'y a pas nécessité d'augmenter la capacité d'accueil (nouveaux bâtiments)</p> <p>Il propose de développer le potentiel agricole du domaine (agriculture de proximité)</p> <p>Il s'interroge sur la prochaine enquête publique.</p>
	St Léon 02	Monsieur Xavier GRAZIDE	3 et 4	Le public s'oppose au projet.

		<p>Le public informe qu'il est membre du collège de l'Association ASSFALTE</p>	<p>Il expose la nécessité de préserver les fonciers agricoles du territoire de la CDC.</p> <p>Il est en accord avec les avis : CDPENAF (absence de précisions et de justification du STECAL) ; MRAe (aspect incomplet voire inabouti de l'étude) ; Avis de l'Etat – DDTM.</p> <p>La pièce « relative à la synthèse des avis PPA » est jugée insatisfaisante.</p> <p>Il demande au commissaire enquêteur de rendre un avis défavorable et au rapport d'enquête de répondre aux manques du dossier.</p> <p>Il renseigne des suites possibles à donner.</p>
--	--	--	---

2.6 Commentaires.

Le public participe peu. Ses questionnements peuvent être hors cadre et objet de l'enquête. Le public en lien avec l'enquête est le plus souvent membre d'associations.

6 volets sont particulièrement développés :

- Interaction entre objet de l'enquête (modifier un Plan) et projet touristique (présenter un Projet) ;
- Incidences positives du projet touristique pour la commune ;
- Concurrences locales entre les projets touristiques ;
- Protection de l'activité agricole de proximité ;
- Protection du patrimoine bâti (le changement de destination semble suffisant) ;
- Dossier (qualité des avis des Personnes Publiques Associées et/ou Consultées, manques d'informations sur le projet touristique).